

TRAMWAY ENERGIE DIJON (TED)

SAS au capital de 528 421 €

Siège social

76 avenue Raymond Poincaré

21000 Dijon

RCS DIJON 519 029 078

SIRET 519 029 078 00028

NAF 4222Z

Tva Intracom FR81 519 029 078

Rapport annuel 2022

Article 23.2 DU CONTRAT DE PARTENARIAT DU 01 JUILLET 2010
POUR LA MISE EN OEUVRE DU TRAMWAY DE DIJON

Sommaire

Les obligations en termes de contrôle	3
Rapport annuel.....	3
Annexes	6

Les obligations en termes de contrôle

Afin de permettre le suivi de l'exécution du Contrat et en application de l'article L. 1414-14 du CGCT, le Titulaire établit un rapport annuel pendant toute la durée du présent contrat, aux fins de présentation par le Grand Dijon à son assemblée délibérante ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux.

Ce rapport est fourni avant le 1^{er} mai de chaque année, comporte l'ensemble des données comptables, techniques et financières nécessaires à l'exercice de son contrôle par le Grand Dijon. Il est établi, dans les quatre mois suivant la fin de la période qu'il retrace, de manière à permettre la comparaison entre l'année qu'il retrace et la précédente.

Les pièces justificatives des données contenues dans le rapport sont tenues par le Titulaire à la disposition du Grand Dijon.

Rapport annuel

Conformément aux dispositions de l'article R. 1414-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport contient :

1/ Les données économiques et comptables suivantes :

- a) le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du Contrat, rappelant les données présentées l'année précédente au même titre et présentant les données utilisées pour les révisions et indexations contractuelles et les justifications des prestations extérieures facturées à l'exploitation ;
(Cf. Annexe 1)
- b) une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputés au compte de résultat de l'exploitation, avec, le cas échéant, la mention des changements, exceptionnels et motivés, intervenus au cours de l'exercice dans ces méthodes et éléments de calcul ;
(Cf. Annexe 2)
- c) un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du Contrat, et le tableau d'amortissement de ce patrimoine ;
(Cf. Annexe 3)
- d) un compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du contrat, mise en comparaison, le cas échéant, avec les tableaux relatifs à l'amortissement et au renouvellement de ces biens et immobilisations ;
(Cf. Annexe 4)

- e) un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année ; **(Cf. Annexe 5)**
- f) les engagements à incidences financières liés au Contrat et nécessaires à la continuité du service public ; **(Cf. Annexe 6)**
- g) les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat. **(Cf. Annexe 7)**

Le rapport annuel comporte un compte rendu financier de l'année écoulée et une prévision pour l'année en cours, lequel compte rendu financier comporte :

- Les comptes sociaux annuels du Titulaire ; **(Cf. Annexe 8)**
- Un état mis à jour du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués (inventaire valorisé, valeurs brutes, valeurs nettes, identification des nouveaux éléments d'actifs de l'année ou des mises au rebut de l'année) ; **(Cf. Annexe 9)**
- Un état des financements engagés et des valeurs résiduelles financières ; **(Cf. Annexe 10)**
- Un état analytique des produits et charges de l'exploitation qui fasse apparaître les produits et les charges directes et indirectes et distingue les produits et charges fixes des produits et charges variables, ainsi que les clés de répartition ; **(Cf. Annexe 11)**
- L'inventaire annuel des investissements (valorisés) réalisés sur l'exercice, et le suivi du compte de réserve prévu contractuellement ; **(Cf. Annexe 12)**
- Suivi de la fourniture d'énergie ; **(Cf. Annexe 13)**
- La liste des opérations de Maintenance Courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice ; **(Cf. Annexe 14)**
- Tout engagement à incidence financière. **(Cf. Annexe 15)**

2/ Le suivi des indicateurs correspondant :

- a) aux objectifs de performance prévus au C de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales; **(Cf. Annexe 16)**
- b) à la part d'exécution du contrat confiée à des PME et à des artisans ; **(Cf. Annexe 17)**
- c) au suivi des recettes annexes perçues par le Titulaire en application de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales ; **(Cf. Annexe 18)**
- d) aux pénalités demandées au Titulaire en vertu de l'article L 1414-12 du du Code général des collectivités territoriales et à celles acquittées par lui. **(Cf. Annexe 19)**

Fait à Dijon, le 21 Avril 2023

Le Président,
Yannick KOPEK

TRAMWAY ENERGIE DIJON SAS
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
SIREN 519 029 078
Siège administratif
IMMEUBLE NE.ST
49-51 rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE

DocuSigned by:

F363B4D50F1F442...

Annexes

<u>Annexe 1</u>	Bilan / Compte de résultat
<u>Annexe 2</u>	Méthodes comptables
<u>Annexe 3</u>	Etats du patrimoine immobilier
<u>Annexe 4</u>	Compte rendu des autres biens et immobilisations
<u>Annexe 5</u>	Etat des dépenses de renouvellement
<u>Annexe 6</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 7</u>	Ratios et Coûts
<u>Annexe 8</u>	Comptes sociaux
<u>Annexe 9</u>	Etat du patrimoine engagé
<u>Annexe 10</u>	Etat des financements engagés
<u>Annexe 11</u>	Etat analytique des produits et charges directes de l'exploitation
<u>Annexe 12</u>	Inventaire des investissements et compte de réserve
<u>Annexe 13</u>	Fourniture d'énergie
<u>Annexe 14</u>	Opérations de Maintenance courante
<u>Annexe 15</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 16</u>	Objectifs de performance
<u>Annexe 17</u>	Part d'exécution confiée à des PME et des artisans
<u>Annexe 18</u>	Recettes annexes
<u>Annexe 19</u>	Pénalités

Annexe 1**BILAN / COMPTE DE RESULTAT**

BILAN	(en milliers d'euros)	2021	2022
<u>ACTIF</u>			
Immobilisations Brutes		61 009	61 009
Amortissements		- 24 359	- 26 976
Stocks et En-cours			
Créances		63 757	61 486
Disponibilités		975	1 576
	Total	101 381	97 095
<u>PASSIF</u>			
Capitaux Propres		734	752
Subvention		4 918	4 579
Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes		47 615	46 037
Produits constatés d'avance		48 114	45 726
	Total	101 381	97 095

COMPTE DE RESULTAT	(en milliers d'euros)	2021	2022
Produits d'exploitation		6 463	7 296
Charges d'exploitation		- 5 005	- 5 913
	Résultat d'exploitation	1 458	1 384
Produits financiers			
Charges financières		- 1 603	- 1 505
	Résultat financier	- 1 603	- 1 505
Produits exceptionnels		339	339
Charges exceptionnelles		0	0
	Résultat exceptionnel	339	339
IS		-61	-60
	RESULTAT NET APRES IS	134	158

Annexe 2

METHODES COMPTABLES

La méthode globale est applicable depuis la mise à disposition du bien.

La méthode globale appliquée pendant la phase d'exploitation prévoit :

- le rattachement des charges aux produits en respectant la linéarité du chiffre d'affaires,
- l'application de la méthode à l'avancement dans le cadre d'un contrat à long terme dit « contrat global », les loyers sont reconnus linéairement (selon les termes prévus par le contrat de PPP),
- les charges d'amortissement de la phase construction sont comptabilisées linéairement sur la durée du contrat et les autres charges font l'objet d'une régularisation pour être lissées sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires est constaté au cours de la phase d'exploitation. Il est composé principalement de loyers prévus dans le contrat de partenariat public privé, et plus précisément de :

- Loyer financier correspondant au remboursement des coûts d'investissements et frais financiers intercalaires,
- Redevance Exploitation Maintenance,
- Redevance GER : Gros Entretien Renouvellement,
- Redevance gestion SPV (correspond au paiement des frais de structures de la SPV),
- Loyers sous réserve de réalisation de travaux. Ces loyers étant des revenus sous condition suspensive, ils sont comptabilisés en avances reçues jusqu'à la réalisation des travaux.
- Travaux annexes,

Annexe 3

ETATS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les immobilisations construites pendant la phase de construction sont amorties selon une approche globale (par tranche de mise en service) et ce jusqu'à la fin du contrat.

La date de mise en service de chaque phase de travaux déclenche l'activation des immobilisations et le début des amortissements.

Les Constructions sont amorties linéairement sur une durée prévue entre 20 et 24 ans.

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2022	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2022
Valeurs brutes	884				884
Amortissements et dépréciations	- 346		- 37		- 383
Valeurs nettes	538		- 37		501

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2022	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2022
Valeurs brutes	60 124				60 124
Amortissements et dépréciations	- 24 013		- 2 579		- 26 592
Valeurs nettes	36 111		- 2 579		33 532

Tableau d'amortissement prévisionnel (en milliers d'euros)

Année	Valeur restante	Amortissement	Valeur résiduelle
2012	61 009	813	60 196
2013	60 196	2 615	57 581
2014	57 581	2 616	54 965
2015	54 965	2 616	52 349
2016	52 349	2 616	49 733
2017	49 733	2 616	47 117
2018	47 117	2 616	44 501
2019	44 501	2 616	41 885
2020	41 885	2 616	39 269
2021	39 269	2 617	36 652
2022	36 652	2 617	<u>34 035</u>
2023	34 035	2 617	31 418
2024	31 418	2 617	28 801
2025	28 801	2 617	26 184
2026	26 184	2 617	23 567
2027	23 567	2 617	20 950
2028	20 950	2 617	18 333
2029	18 333	2 617	15 716
2030	15 716	2 617	13 099
2031	13 099	2 617	10 482
2032	10 482	2 504	7 978
2033	7 978	2 282	5 696
2034	5 696	2 282	3 414
2035	3 414	2 282	1 132
2036	1 132	1 132	0
		61 009	

Annexe 4

COMPTE RENDU DES AUTRES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Non applicable sur le projet

Annexe 5

ETAT DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Aucune opération de GER n'est programmée au cours de onzième année d'exploitation

Néanmoins, des travaux relatifs à la modification de l'infrastructure d'éclairage public par mise en œuvre d'une technologie LED ont commencé courant la dixième année et se poursuivra sur la onzième année d'exploitation, ainsi il n'aura plus de relamping effectué.

Les parties conviennent de modifier les prestations de mise en peinture des mâts d'éclairage et des pylônes LAC tel que figurant à l'annexe 6 « Plan de GER » du contrat de Partenariat afin de prendre en charge une partie de cette prestation

Cette modification du plan de GER relatif à la mise en peinture des mâts d'éclairage et des pylônes LAC aura un impact sur le budget GER de ces installations à réaliser dans les 5 ans après la fin de contrat de l'article V 2 Budget de GER pour les 5 ans après la fin du contrat de l'annexe 6 GER Etat du patrimoine.

Dijon Métropole confie au Titulaire la réalisation des prestations complémentaires relatives au traitement de la LAC par un procédé anti givre selon la proposition du Titulaire figurant en annexe 1 de l'avenant 6 et acceptée par le Dijon Métropole en application de l'article 9 6 du Contrat

Annexe 6

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.22
<u>ENGAGEMENTS DONNES :</u>		
Avals, cautions et garanties		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Autres : Cession créance professionnelle	0	0
Total	0	0
<u>ENGAGEMENTS REÇUS :</u>		
Abandons de créances / Subventions		
Garantie financière d'achèvement - Tranche 1	0	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 2	0	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 3	0	0
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 1 et 2	296	296
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 3	8	8
Garantie à première demande – Responsabilité Constructeur	0	0
Garantie à première demande – Responsabilité Mainteneur	2 717	2 717
Autres		
Total	3 021	3 021

Annexe 7

RATIOS ET COUTS

1/ Ratios annuels de rentabilité

a) Ratio de rentabilité économique

(en milliers d'euros)	31/12/2022	
<u>Résultat d'Exploitation</u> Produit Exploitation	<u>1 384</u> 7 289	19.0 %

b) Ratio de rentabilité interne

(en milliers d'euros)	31/12/2022	
<u>Bénéfice net</u> Produit Exploitation	<u>158</u> 7 289	2.2 %

2/ Répartition entre le Coût des Fonds Propres et le Coût de la Dette

(en milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2022	Coûts au 31.12.2022
Dettes Dailly	35 161	1 438
Dettes Projet	0	16
Dettes Subordonnée Actionnaires	260	52
Valeurs nettes	35 421	1 505

Annexe 8

COMPTES SOCIAUX

(Cf. 4 pages annexées + Annexe 1)

Annexe 9**ETAT DU PATRIMOINE ENGAGE**

(Cf. Annexe 3)

Annexe 10**ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES**Mouvements des emprunts :

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2022	Souscriptions	Remboursements	Soldes au 31.12.2022
Dettes Dailly	36 099		938	35 161
Dettes Projet	788		788	0
Dettes Subordonnée Actionnaire	554		294	260
Valeurs nettes	37 441		1 923	35 421

Annexe 11**ETAT ANALYTIQUE DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTES DE L'EXPLOITATION**

(en milliers d'euros)	COUTS FIXES		COUTS VARIABLES	
	Financier (Loyer R1)	Service (Loyer R4)	Exploitation (Loyers R2 R3 R5)	Autres
Résultat avant IS	135	72	0	11

Annexe 12**INVENTAIRE DES INVESTISSEMENTS**

(Cf. Annexe 3)

COMPTE DE RESERVE

Non applicable sur le projet

Annexe 13

FOURNITURE D'ENERGIE

Le Titulaire se fait assister au sein de ce Comité de Suivi, par un représentant de la Branche Energie du Groupe ENGIE.

Suivant le contrat de partenariat nous sommes dans la phase 2 de l'offre de fourniture d'Electricité (Article I.1.2. de l'Annexe 14 du contrat de partenariat).

A l'issue de la consultation organisée par le Grand Dijon en 2021, la fourniture d'électricité (contrats C2, C3 et C4) a été confiée à EDF pour 4 ans à travers un marché subséquent.

Les marchés subséquents sont les marchés passés sur le fondement d'un accord-cadre. Ces marchés peuvent compléter les dispositions de l'accord-cadre sans le modifier substantiellement.

L'accord-cadre a pour caractéristique essentielle de séparer la procédure proprement dite de choix du ou des fournisseurs de l'attribution des commandes ou des marchés effectifs.

Par conséquent TED SAS n'a plus, pour cette période de 4 ans, à proposer d'offre de fourniture d'énergie pour le Tramway tel que prévu au Contrat de Partenariat.

Le Service Energie du Grand Dijon, porteur du dossier, devra avant la mi-2025 informer TED de son choix pour la période suivant le 31/12/2025 (nouvel AO et/ou offre à remettre par TED).

Annexe 14

OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE

Les opérations de maintenance courante ce sont poursuivies en 2022. Les opérations se sont déroulées conformément au plan de maintenance prévu.

Des rapports mensuels relatifs aux suivis des activités du Groupement Entretien Maintenance sont établis.

Annexe 15

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Cf. Annexe 6)

Annexe 16

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Ci-dessous le tableau de synthèse pour l'année 2022

		<i>01/01/22 au 31/12/22</i>					
		Seuil 1	Taux	Seuil 2	Taux	Etat	Pénalités
CD1	Kilomètres perdus	0,20%	2 €/km	1,00%	4 €/km	0,00 km	0 €
CD2-1	Perte énergie avec impact tramway	4,5 h	600 €/h	27 h	1 200 €/h	2,05 h	0 €
CD2-2	Perte énergie sans impact tramway	31 h	400 €/h	310 h	800 €/h	4,55 h	0 €
CD3-1	Perte supervision au PCC	2,5 h	400 €/h	30 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD3-2	Autre défaillance PCC/Réseaux	32,5 h	40 €/h	325 h	100 €/h	0,00 h	0 €
CD4-1	Défaillance SIGF avec impact en ligne	4 h	600 €/h	24 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD4-2	Défaillance SIGF sans impact en ligne	30 h	40 €/h	300 h	100 €/h	14,38 h	0 €
CD5-1	Défaillance SLT avec intervention police	35 h	400 €/h	351 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD5-2	Défaillance SLT sans intervention police	37,5 h	40 €/h	374 h	80 €/h	20,25 h	0 €
CD6-1	Défaillance d'éclairage sur toute une zone	24 h	400 €/h	300 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD6-2	Défaillance EP localisée (5 points max)	42,5 h	40 €/h	425 h	80 €/h	12,85 h	0 €
CD7-1	Perte d'un sous ensemble courants faibles	24 h	400 €/h	240 h	800 €/h	0,00 h	0 €
CD7-2	Défaillance d'un équipement courants faibles	300 h	40 €/h	600 h	80 €/h	12,88 h	0 €

Nota : Les seuils restent ceux antérieurs à l'avenant n°5, cité précédemment à l'annexe 5. Les seuils sont augmentés dans cet avenant, en cohérence avec l'augmentation du nouveau périmètre.

Nota : le calcul du CD1 bien que non arrêté avec le délégataire de la DSP, les premiers calculs de ce dernier sont de même ordre (Pour mémoire le 1er seuil est : 4 234 km)

Annexe 17

PART D'EXECUTION CONFIEE A DES PME ET DES ARTISANS

Conformément aux prévisions pour l'année 2022 le Groupement Entretien Maintenance a mis en œuvre les dispositions prévues :

- A l'Article 41.1 du Contrat de Partenariat, relatif à la sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans

Sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans

Au 31 décembre 2022, la part d'exécution confiée à des PME et artisans sur l'exercice s'élève à 8.19 %
L'objectif contractuel fixé à 5% pour la période de Maintenance est atteint.

Le tableau en fin de section donne la principale liste des petites et moyennes entreprises avec lesquelles des contrats de sous-traitance ont été conclus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Partenariat.

Les critères de sélection pour les PME ou artisans concernés, sont conformes à l'article 8 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 relatif aux contrats de partenariats.

La définition retenue est celle de l'Article 41.1, basée sur le décret d'application n°2008-1354, et rappelée ci-dessous :

« La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions ».

Conformément à l'interprétation d'usage de cette réglementation, les sous-traitants de second rang du Groupement Entretien Maintenance, n'ont pas été retenus.

Conformément à l'article 41.1, le décompte présenté ne considère pas comme des petites et moyennes entreprises, les entreprises qui ne sont pas autonomes, c'est-à-dire ayant une entreprise actionnaire avec une participation majoritaire dans le capital, lorsque la consolidation du résultat de cette entreprise actionnaire dépasse les limites de définition d'une PME.

La vérification des critères de sélection a été faite sur le site infogreffe.fr, exercice 2017.

De plus, l'activité de maintenance est réalisée à 100% par les filiales du groupe INEO à Dijon.

Liste des PME et artisans en sous-traitance identifiée au 31/12/2022 :

GEM	Montant prévisionnel	Montant commandé	Montant facturé	Objet	Période	Siège social	Code postal
Raison Sociale				Activité sous traitée			
1-PEK	13 512,72 €	13 512,72 €	13 512,72 €	Nettoyage locaux	Année 2022	PLOMBIERES LES DIJON	21370
ALEO CENTER	3 505,20 €	3 505,20 €	3 505,20 €	Centrale d'appel	Année 2022	DIJON	21000
GALLAND	2 275,00 €	2 275,00 €	2 275,00 €	Matériel LAC	Année 2022	LA LANDE DE FRONSAC	33240
SOLUTRANS	9 280,00 €	9 280,00 €	9 280,00 €	Prestataire de lavage	Année 2022	BELLENEUVE	21310
RCI	14 690,56 €	14 690,56 €	14 690,56 €	Produit entretien, aérosol...	Année 2022	TOURNON SUR RHONE	07300
SETEO	2 941,20 €	2 941,20 €	2 941,20 €	Traitement des déchets	Année 2022	SAINT APOLLINAIRE	21850
AVS COMMUNICATION	980,00 €	980,00 €	980,00 €	Bache occultante pour signalétique	Année 2022	DIJON	21000
CESATEC	3 690,00 €	3 690,00 €	3 690,00 €	Feux IPT FPT au centre de maintenance	Année 2022	TALANGE	57525
FRANCE ELEVATEUR	1 032,43 €	1 032,43 €	1 032,43 €	Entretien nacelle VL (hydraulique)	Année 2022	FLAVIGNY SUR MOSELLE	54630
GARAGE DOYEN GARNIER RENAULT	2 231,46 €	2 231,46 €	2 231,46 €	Réparation Master	Année 2022	DIJON	21000
AB INTER	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Maintenance	Année 2022	SAINT GENIS POUILLY	1630
CAPSYS	11 555,00 €	11 555,00 €	11 555,00 €	Pièces détachées SIGF	Année 2022	BERNIN	38190
CHOILLLOT	94,16 €	94,16 €	94,16 €	Remorques	Année 2022	CHENOVE	21300
ABRAX	306,16 €	306,16 €	306,16 €	Tampon administratif	Année 2022	QUETIGNY	21800
COMPTOIR DES THES	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	Machine à café	Année 2022	QUETIGNY	21800
FRANCOIS PIERRE	1 462,23 €	1 462,23 €	1 462,23 €	Entretien et correctif nacelle rail	Année 2022	LONGVIC	21600
OCS2	5 207,00 €	5 207,00 €	5 207,00 €	outillage pour amélioration intervention LAC	Année 2022	NUITS SAINT GEORGES	21700
Presta LAC	6 860,00 €	6 860,00 €	6 860,00 €	Support pour rupture LAC	Année 2022	PARAY VIEILLE PORTE	91550
SD SERVICE	2 432,08 €	2 432,08 €	2 432,08 €	balsage véhicule Berlingo N°1	Année 2022	LONGVIC	21160
CITA PRODUCTION	63 692,38 €	63 692,38 €	63 692,38 €	Armoire SLT	Année 2022	LAMARCHE SUR SAONE	21760
DORAS MACONNERIE	9 640,00 €	9 640,00 €	9 640,00 €	Prestation tiers maçonnerie	Année 2022	LAMARCHE SUR SAONE	21760
ATR	23 293,25 €	23 293,25 €	23 293,25 €	outillage consommable et EPI	Année 2022	QUETIGNY	21800
ANTARC	516,70 €	516,70 €	516,70 €	Pièces De Rechange CFO	Année 2022	CERNAY-LA-VILLE	78720
MMS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	mainteance PV	Année 2022	HYERES	83400
Total	183 997,53 €	183 997,53 €	183 997,53 €				
Objectif	111 514,21 €	100,00%	111 514,21 €				
%	11,71%	8,25%	8,25%				

La consolidation fin 2022 est de 8.25% pour un total de 183 997.53 €

Insertion sociale

Non applicable au Groupement Entretien Maintenance.

Annexe 18

RECETTES ANNEXES

Avenant 3 - Article 3.3.1 Travaux 2022 pour 679 k€

Annexe 19

PENALITES

Aucune pénalité n'est constatée sur l'exercice comptable 2022 de la société.



TRAMWAY ENERGIE DIJON

76 Avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exercice d'une durée de 12 mois)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été arrêtés par le Président le xx avril 2023 et présentent un chiffre d'affaires s'élevant à 7 076 783 euros, un résultat de 157 825 euros et un total de bilan de 97 094 830 euros.

Le président

Signature Electronique

BILAN

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	884 702	383 686	501 016	538 137
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	884 702	383 686	501 016	538 137
Terrains	0	0	0	0
Constructions	60 123 973	26 591 889	33 532 084	36 111 381
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	60 123 973	26 591 889	33 532 084	36 111 381
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	61 008 675	26 975 575	34 033 100	36 649 518
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	6 262 490	0	6 262 490	6 050 136
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	6 262 490	0	6 262 490	6 050 136
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	54 602 487	0	54 602 487	57 437 516
Autres créances	310 426	0	310 426	268 945
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	54 912 912	0	54 912 912	57 706 461
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 794 601	0	1 794 601	975 267
TOTAL Disponibilités	1 794 601	0	1 794 601	975 267
Charges constatées d'avance	91 726	0	91 726	0
Total Actif Circulant (III)	63 061 730	0	63 061 730	64 731 864
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	124 070 405	26 975 575	97 094 830	101 381 382

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 528 421	528 421	528 421
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	52 143	45 436
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves	52 143	45 436
Report à nouveau	13 786	26 366
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	157 825	134 126
Subventions d'investissement	4 578 967	4 918 047
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 331 142	5 652 396
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	260 346	554 151
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 161 090	36 886 853
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	1 855	3 503
TOTAL Dettes financières	35 423 291	37 444 507
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 010 484	277 608
Dettes fiscales et sociales	9 546 603	9 842 769
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	57 053	49 862
TOTAL Dettes d'exploitation	10 614 139	10 170 240
Produits constatés d'avance	45 726 258	48 114 239
TOTAL DETTES (IV)	91 763 689	95 728 986
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	97 094 830	101 381 382

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	7 076 783	0	7 076 783	2 731 118
Chiffres d'affaires nets	7 076 783	0	7 076 783	2 731 118
Production stockée			212 354	3 726 497
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 245	5 641
Autres produits			2	1
Total des produits d'exploitation (I)			7 296 384	6 463 258
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			3 271 551	2 363 152
Impôts, taxes et versements assimilés			24 687	25 241
Salaires et traitements			0	0
Charges sociales			0	0
Dotations d'exploitation		Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 616 418	2 616 418
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			3	2
Total des charges d'exploitation (II)			5 912 660	5 004 813
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 383 724	1 458 444
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 505 321	1 602 571
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 505 321	1 602 571
RÉSULTAT FINANCIER			-1 505 321	-1 602 571
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-121 597	-144 127

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	339 080	339 080
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	339 080	339 080
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	339 080	339 080
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	59 658	60 827
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 635 463	6 802 337
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 477 638	6 668 211
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	157 825	134 126